

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 01/188 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ADOPTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'ECONOMIE RURALE

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2001

L'An deux mille un, et le six décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre CHAUBON, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Henri FRANCESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Sauveur VERSINI, Marie-Jean VINCIGUERRA

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

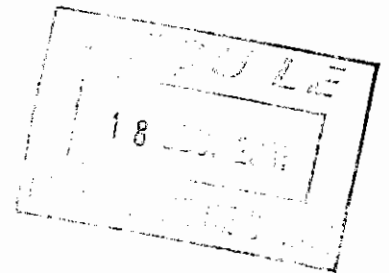
M. Jean-Charles COLONNA à Mme Marie-Thérèse GRISONI  
M. Paul PATRIARCHE à M. José ROSSI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean JALPI  
M. Ange SANTINI à Mme Simone GUERRINI

#### ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Valère GERONIMI, Paul GIACOBBI, Jean MOTRONI, Paul QUASTANA, François TIBERI, Jean-Toussaint TOMA, Emile ZUCCARELLI.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,



~

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

**CONSIDERANT** la nécessité de parfaire le reconditionnement des règlements d'aides économiques de la Collectivité Territoriale de Corse par l'adoption d'un volet spécifique en faveur du milieu rural ;

**CONSIDERANT** la prise en compte du fait rural dans les politiques de la Collectivité Territoriale de Corse ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un véritable instrument coordonné de mise en cohérence des interventions économiques de la Collectivité Territoriale de Corse en faveur du milieu rural ;

**CONSIDERANT** le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse tenant compte des propositions formulées par le groupe de travail « Economie rurale » de la Collectivité Territoriale de Corse ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

## **TITRE I**

### **Dispositions opérationnelles relatives aux aides de la Collectivité Territoriale de Corse**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Conseil Exécutif de Corse contenant également les Fiches techniques du dispositif de soutien à l'économie rurale et exposant le contenu du dispositif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ainsi que les pistes d'optimisation futures de ce règlement.

**DIT** que les pistes d'optimisation future du présent dispositif seront étudiée par le Comité Régional de l'économie rurale et présentées par le Conseil Exécutif à l'examen de l'Assemblée de Corse.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le nouveau règlement de la Prime Régionale à l'Emploi intitulé « Prime Territoriale à l'Emploi » tel qu'il résulte des dispositions du décret du 9 juillet 2001.

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** le règlement de la Prime à la Création d'Entreprise « Prime Territoriale à la Création d'Entreprise » tel qu'annexé au Rapport du Conseil Exécutif de Corse.

**ARTICLE 4 :**

**PROROGE** le règlement relatif à l'allégement des frais financiers mis en œuvre par la délibération n° 95/02 AC de l'Assemblée de Corse.

**ARTICLE 5 :**

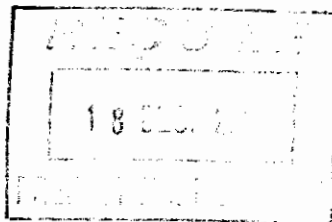
**ANNULE** au 1<sup>er</sup> janvier 2002 le dispositif d'aides à la création d'entreprises et à la création et au maintien d'emplois tels qu'institués par la délibération n° 97/107 AC de l'Assemblée de Corse en date du 20 novembre 1997.

**ARTICLE 6 :**

**APPROUVE** la mobilisation des aides de la Collectivité Territoriale de Corse en faveur des communes telle qu'elle résulte de la Fiche Technique n° 5 annexée au Rapport du Conseil Exécutif de Corse.

**TITRE II****De la mobilisation des aides contractualisées****ARTICLE 7 :**

**APPROUVE** la possibilité de mobilisation des aides économiques contractualisées telle qu'elle résulte de la Fiche Technique n° 3 annexée au Rapport du Conseil Exécutif.



75

### TITRE III

#### Des partenariats

##### ARTICLE 8 :

**APPROUVE** le dispositif de coordination mis en œuvre entre l'A.D.E.C. et l'A.T.C. tel qu'il est présenté dans la Fiche Technique n° 8 annexé au Rapport du Conseil Exécutif.

##### ARTICLE 9 :

**APPROUVE** le mécanisme de partenariat mis en œuvre entre l'A.D.E.C. et la Direction de l'Aménagement du Territoire (Fiche technique n° 9) d'une part et avec les structures privées d'accompagnement des projets (Fiche Technique n° 4).

##### ARTICLE 10 :

**APPROUVE** le mécanisme de consultation des acteurs locaux tel que décrit à la Fiche Technique n° 12.

### TITRE IV

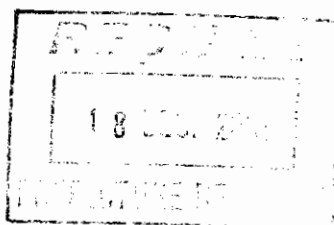
#### De l'animation du dispositif

##### ARTICLE 11 :

**APPROUVE** l'initiative de la création d'une banque de données consacrée à l'économie rurale (Fiche Technique n° 14) qui sera instituée en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse au moyen de son outil technique l'Observatoire de l'Environnement de la Corse.

##### ARTICLE 12 :

**APPROUVE** la création d'une Lettre d'information régulière consacrée au développement économique rural ainsi que d'un site Internet dédié à ce serveur d'activité (Fiche Technique n° 15).



75

**ARTICLE 13 :**

**APPROUVE** la volonté de développer et d'utiliser les réseaux existants pour identifier les projets et accompagner leur formalisation.

**TITRE V**

**De l'accompagnement**

**ARTICLE 14 :**

**AUTORISE** l'Agence de Développement Economique de la Corse à créer une Mission Economie Rurale en son sein telle que décrite dans la Fiche Technique n° 10 annexée au Rapport du Conseil Exécutif.

**ARTICLE 15 :**

**DECIDE** de pérenniser le Groupe de Travail à l'économie rurale dans sa formation actuelle sous la forme d'un Comité Régional de l'Economie rurale dont les missions figurent à la Fiche Technique n° 11 annexée au rapport du Conseil Exécutif.

**ARTICLE 16 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 6 décembre 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,

*José Rossi*

José ROSSI

